

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de réception de l'AR: 17/06/2026

066-246600415-DE_097_2026-DE

AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

O B J E T :

**Composition du collège des élus
pour siéger au sein du Conseil
d'Exploitation de l'Office de
Tourisme Intercommunal**

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Délib. n° 13 – 09/06/2026

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de
Prades

le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Ille sur Têt, salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 02 juin 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BONMARTEL Jonathan (Suppléant de BIANCHINI Marc), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), FABRESSE Alain (T), GILI Valérie (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), HAUTEFAYE France (T), LABAU Agnès (T), LIZANA BONAFOS Karine (T), MARTINEZ Marie (T), MESA Michaël (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), STORCH Jacques (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : PAGES Caroline (T)

Absents ayant donné pouvoir : BENDRELL Brigitte (T) à OLIVE Joseph (T), BONACAZE Benoit (T) à OLIVE Robert (T), DRAGUÉ Céline (T) à BAPTISTE Florence (T), LOPEZ Valérie (T) à VIDAL Gilles (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T) à PELISSIER Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de réception de l'AR: 17/06/2026

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a rendu obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » aux intercommunalités à partir du 1er janvier 2017.

VU la délibération en date du 09 mars 2017, le Conseil communautaire adopte les statuts du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal :

- Le siège de la structure,
- Les missions et les compétences dévolues,
- L'organisation de la régie,
- La composition et le fonctionnement du conseil d'exploitation,
- Le directeur de la régie et son représentant légal,
- Le régime financier de la régie,
- Les procédures de modifications statutaires,
- La fin de la régie

VU l'article 4.3 des statuts du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), stipulant l'obligation de prendre deux délibérations pour désigner (pour une durée de trois ans), les 15 membres titulaires du Conseil d'exploitation ainsi que de leurs suppléants:

- une première délibération portant sur la désignation des 8 élus communautaires titulaires composant le « collège des élus », ainsi que de leurs suppléants, soit 16 élus au total.
- une seconde délibération portant sur la désignation des 7 représentants titulaires des professions et activités intéressées par le tourisme, composant le « collège des socio-professionnels », ainsi que de leurs suppléants, soit 14 socio-professionnels au total ;

CONSIDERANT que le Conseil d'exploitation se réunit au moins tous les trois mois sur convocation de son Président. Il est en outre réuni chaque fois que le Président le juge utile, ou sur la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres.

CONSIDERANT que les mandats de membres prennent fin de plein droit au renouvellement général du Conseil communautaire, il convient de désigner les membres du collège des élus, amenés à siéger au Conseil d'Exploitation de l'OTI.

La liste des membres est établie sur proposition du Président de l'EPCI.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DESIGNE les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'OTI en qualité de membre du collège des élus comme suit :

Date de transmission de l'acte: 17/06/2026

Date de reception de l'AR: 17/06/2026

066-246600415-DE_097_2026-DE

Membres du collège des élus au sein du Conseil d'Exploitation de l'OTI

Titulaires		Suppléants	
Communes	Nom/Prénom	Communes	Nom/Prénom
Bélesta	BOURNIOLE Frédéric	Bouleternère	TRAFI Pascal
Ille sur Têt	MONTANOLA Galdric	Ille sur Têt	GILI Valérie
Corbère	GUINCHARD Jean Christophe	Montalba	MARTINEZ Marie
Casefabre	MORAGAS Nathan	Néfiach	VILA Patrice
Millas	OLIVE Joseph	Millas	BENDRELL Brigitte
Boule d'Amont	BOTEBOL Claudine	Corbère les Cabanes	LIZANA BONAFOS Karine
Ille sur Têt	FABRESSE Alain	Millas	QUINTUS Cécile
St Féliu d'Amont	BAPTISTE Florence	Ille sur Têt	AYMERICH Claude

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert OLIVE

